

Mémoire
présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
concernant les projets de parcs éoliens dans la région de
l'Érable

par

Roméo Bouchard

Coordonnateur

de la Coalition pour un Québec des Régions

et de la Coalition SOS-Pronovost,

Auteur de

L'éolien, pour qui souffle le vent, Écosociété

Y a-t-il un avenir pour les régions, un projet d'occupation
du territoire, Écosociété

Saint-Germain-de-Kamouraska

3 décembre 2009

Coalition pour Québec des Régions

La Coalition pour un Québec des régions regroupe près de 200 personnalités engagées dans la réforme démocratique et le développement régional qui revendiquent, à titre personnel, la décentralisation et la démocratisation du Québec par la mise en place de véritables gouvernements territoriaux imputables et autonomes ainsi qu'une réforme de l'ensemble de nos institutions démocratiques.

Coalition SOS-Pronovost

Coalition d'associations, de fermes et de personnalités engagées dans différents secteurs de la société pour la mise en œuvre du rapport Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Roméo Bouchard,
www.libererlesquebecs.com

L'implantation de parcs éoliens, selon le modèle choisi par le Gouvernement québécois, suscite dans la région de l'Érable sensiblement les mêmes problèmes que ceux qui ont été constatés depuis quelques années dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Les problèmes

Ces problèmes peuvent se résumer ainsi.

Au plan énergétique, plusieurs s'interrogent sur l'opportunité de développer une filière énergétique qui s'avère plus coûteuse et problématique que prévu et dont la nécessité pour alimenter les besoins du Québec ou l'exportation d'énergie propre est de moins en moins évidente.

Au plan technique, les turbines actuelles, en plus d'être rares en raison de l'absence de turbinier important au Québec et du petit nombre de turbiniers étrangers, ne sont pas suffisamment performantes dans un climat nordique comme le nôtre, et durent beaucoup moins longtemps que prévu. Il en résulte une augmentation considérable des coûts prévus qui risque de compromettre la rentabilité des projets, et donc leur réalisation, ou à tout le moins leur rentabilité pour Hydro-Québec-Distribution qui en est l'acheteur. D'autant plus que le financement des projets est rendu plus difficile par la crise financière actuelle.

Au plan environnemental, les impacts des méga-parcs projetés en milieu habité ne sont pas sérieusement pris en considération par les promoteurs et les clients : dégradation de paysages protégés, déboisement, bruit, effet stroboscopique, micro-ondes, dommages aux

oiseaux et à la faune, déversements d'huile, sites orphelins, services de sécurité civile, etc. En l'absence d'études d'impact vraiment neutres et d'une planification sérieuse de la localisation des tours et des parcs, on craint avec raison que les impacts cumulatifs de la filière envisagée finissent par être importants et irréversibles. Les citoyens de la région de l'Érable ont abondamment documenté les craintes qu'ils entretiennent par rapport aux particularités de leur région, une région qui pour eux, est naturellement la plus précieuse de toute. Leurs craintes vont bien au-delà du syndrome «pas dans ma cour » et doivent être entendues avec empathie, c'est-à-dire en se mettant à leur place. Avec les moyens du bord, ils sont les seuls dans ce dossier à se préoccuper des conséquences sociales et environnementales des projets proposés par des promoteurs qui n'ont aucun intérêt pour la région et la communauté, sinon que d'y implanter au moins de frais possible des machines à dollars; les seuls aussi à proposer des mesures de mitigation.

Au plan démocratique, les citoyens de la région de l'Érable, tout comme ceux de l'Est du Québec, n'ont pas été informés ni consultés démocratiquement, leurs instances locales non plus, mais plutôt pris en otage par les prospecteurs de vent et les promoteurs. Les pouvoirs municipaux peuvent encadrer le développement mais non l'interdire, et la plupart n'ont pas été en mesure de le faire à temps. Le BAPE n'a qu'un pouvoir de recommandation. Et rien dans le cadre imposé n'oblige les promoteurs à une démarche démocratique de consultation et d'acceptation sociale. Pire encore : dans le cadre actuel, il est pratiquement impossible de bloquer un projet si le promoteur a les reins solides. Les recommandations du BAPE ont toutes été ignorées jusqu'à présent. Les projets communautaires ont tous été défavorisés et disqualifiés dans les appels d'offres. Ils seront tout autant irréalisables dans le bloc communautaire à venir, puisque le prix demeure ouvert et que rien n'est prévu dans ce programme pour soutenir ces projets et favoriser l'éolien de proximité. Enfin, en raison du travail secret des prospecteur de vent, peu de municipalités peuvent compter sur un nombre suffisant de conseillers libres pour piloter un règlement efficace et en assurer le suivi.

Au plan de l'économie et du développement régional, les redevances et les retombées régionales, dans la formule actuelle, ne dépassent pas en moyenne 1% des profits que

réaliseront les promoteurs et quelques emplois d'entretien pour les communautés. Seule la Gaspésie profite de quelques emplois manufacturiers. Le seul turbinier québécois, AER, a été entièrement exclu des projets sélectionnés. Quant à Hydro-Québec, en dépit d'une redevance de 3%, les gains réalisés sur le coût du Kw, s'il y en a, ne seront qu'à court terme. Par ailleurs, la formule actuelle d'appels d'offres à prix ouvert rend à toutes fins pratiques impossibles les projets communautaires et encore plus le développement de projets éoliens de proximité. Le potentiel de développement régional lié à l'énergie du vent, qu'on avait fait miroiter au début pour la Gaspésie, se trouve ainsi galvaudé sinon perdu.

La cause : le modèle d'appel d'offres au privé

Une conclusion s'impose. **Un développement éolien selon le modèle choisi par le gouvernement québécois, -soit une formule d'appel d'offres au privé, à prix ouvert, pour insertion sur le réseau général de distribution d'Hydro-Québec, sans encadrement ni planification préalable-, est un développement non durable, non viable et non soutenable, n'en déplaise aux écologistes urbains qui voient vert.** Ce modèle équivaut à céder le développement éolien à des intérêts étrangers qui l'exploitent à leur guise et à leur profit, au détriment du Québec et des communautés régionales concernées qui en paient les frais sans avoir un mot à dire. C'est le même modèle colonial qu'on a subi dans l'exploitation de nos ressources naturelles, la forêt, la pêche, les mines, l'agriculture et l'énergie -exception faite pour l'énergie hydro-électrique depuis la nationalisation d'Hydro-Québec-, et dont nous récoltons les dégâts dans la crise qui affecte présentement les régions dont l'économie dépendaient de ces ressources, et plus largement encore, dans la crise des finances publiques.

Jusqu'ici, la plupart des intervenants ont réclamé un meilleur encadrement et diverses mesures visant à assurer une meilleure protection du milieu, une meilleure acceptation sociale, des redevances accrues. Les citoyens se sont battus pour sauver tel paysage, déménager quelques éoliennes, augmenter les redevances de quelques milliers dollars, gagner quelques mètres sur les distances minimales, obtenir des référendums sans suite,

imaginer des partenariats plus ou moins trompeurs, rêver d'un projet communautaire improbable et irréalisable dans les conditions établies. Les experts en acceptabilité sociale nous expliquent ce que devrait comporter un bon projet. D'autres préconisent une formule de partenariat privé-communautaire plutôt que de confier ce développement à Hydro-Québec ou à une société d'état spécifique.

La solution recommandée

La vérité, c'est qu'il n'y a pas de bons projets possibles dans le modèle de développement par appel d'offres, particulièrement en milieu habité. Même les hypothétiques projets communautaires s'avèrent irréalisables dans le cadre proposé. La solution qui s'impose de plus en plus, devant le gâchis qui ne cesse de s'aggraver, c'est le retrait du modèle actuel de développement éolien plutôt que des bonifications qui vont dans toutes les directions et ne mènent nulle part. Il n'est pas possible de remédier à l'absence de planification et d'encadrement inhérente à ce modèle d'appel d'offres et au désengagement gouvernemental qui l'a inspiré autrement qu'en le remplaçant.

Nous croyons donc qu'il faut désormais, au nom des exigences économiques, sociales et environnementales du développement durable, recommander à votre Commission l'arrêt pur et simple d'un modèle de développement éolien industriel qui ne produit pas les effets positifs escomptés dans nos communautés, n'est pas rentable pour le Québec, et n'a plus de vert et de durable que le nom; et son remplacement par un développement éolien parrainé par Hydro-Québec, en partenariat avec les communautés locales, qui fasse une large place à l'éolien de proximité et à l'utilisation locale de l'énergie produite par le vent.

Conclusion

Le développement éolien doit faire partie intégrante de notre politique énergétique globale : il doit répondre à des besoins réels et ne pas constituer seulement une opportunité d'affaires pour les grandes firmes. Dans quelle mesure a-t-on besoin de plus d'électricité, de plus de barrages, de plus de parcs éoliens, de plus d'énergies renouvelables? La réponse à ces questions n'a pas encore été clairement établie.

Du moment que nous jugeons opportun de développer l'énergie éolienne, notre modèle de développement éolien doit être en lien avec notre modèle de développement régional et de gestion de nos ressources naturelles. Il doit, pour être durable, être un levier de développement pour les communautés territoriales et non une hypothèque pour leur avenir.

De toute évidence, le modèle actuel, par appel d'offres, ne permet pas un développement durable des communautés territoriales.

L'alternative est un développement éolien planifié –tout comme pour les autres énergies renouvelables- sous la maîtrise et avec le soutien d'Hydro-Québec, en partenariat avec les communautés locales, axé, en milieu habité, sur l'éolien de proximité.

Il n'y a aucune raison de ne pas continuer avec les énergies renouvelables ce qu'on a si bien réussi et qui nous rapporte si bien avec l'énergie hydro-électrique. Contrairement à ce qui est affirmé dans la Stratégie énergétique du Québec, René Lévesque et Jean Lesage n'ont pas nationalisé l'électricité uniquement pour uniformiser l'accès à

l'électricité partout au Québec, mais pour fournir aux Québécois un puissant levier pour leur libération économique, et le temps leur a donné totalement raison. Alors que notre gouvernement cherche éperdument des fonds pour boucler le budget, Hydro-Québec lui fournit annuellement trois milliards de dividendes, sans compter les retombées qu'entraîne les coûts préférentiels de l'électricité offerts aux citoyens et aux entreprises.

Sans une réappropriation et une reprise en charge responsable de notre développement éolien, il nous paraît illusoire de penser pourvoir le bonifier et de prétendre qu'il est un développement durable.